

LES INFORMATIONS PRATIQUES

DATES

Jeudi 8, lundi 12 et mercredi 14 mars 2018

LIEU

artos, Avenue de Morges 26, 1004 Lausanne – 2^{ème} étage
bus n°3 et 21 depuis la gare CFF – arrêt Chauderon puis
300m à pied
bus n°17 depuis St-François – arrêt Recordon

HORAIRES

9h00 - 12h00 (a.m) / 13h30 - 17h00 (p.m)
(18 heures de cours)

COÛT

CHF 550.- * / 10% de réduction pour les membres **artos**.

**Ce cours peut être pris en charge par certaines
caisses de chômage. Se renseigner auprès de son
conseiller ORP.*

PLUS D'INFOS

+41 21 621 80 60 / 61 / 63

admin@artos-net.ch . www.artos-net.ch

📅 **Inscription jusqu'au 22 février 2018**

LES CONDITIONS

L'inscription se fait à l'aide d'un **formulaire** que vous
trouverez sur www.artos-net.ch à la rubrique **formations/
droit suisse pour le spectacle vivant**.

Dès réception de la **confirmation d'artos**, envoyée par
courrier électronique, et une fois votre paiement effectué,
votre inscription sera définitive.

En cas d'annulation par **artos**, le montant est remboursé.

Pour garantir une bonne qualité d'échange durant le cours,
le nombre de participants est limité.

Une **attestation** est délivrée aux participants ayant suivi la
totalité de la formation.

LES FORMATIONS

Depuis sa création en 1996, l'association **artos** contribue
au développement des métiers du spectacle et de la
culture.

artos a initié, en partenariat avec les Universités de
Lausanne et Genève, un Diplôme de formation continue en
gestion culturelle et a mis sur pied le Brevet fédéral de
technicien-ne du spectacle et le CFC de techniscéniste.

artos organise aussi une série de cours de formation
continue dans les domaines de la gestion et de la
technique du spectacle vivant :

**Autres formations organisées une ou plusieurs fois par
année :**

- Sensibilisation à la gestion de projets culturels
- Communication avec les médias
- Comptabilité dans le spectacle vivant
- Point Information : éclairage juridique autour d'une
thématique RH

**Informations détaillées sur le contenu et dates des
sessions mises à jour régulièrement sur**
www.artos-net.ch

artos

association professionnelle

Avenue de Morges 26/ CH-1004 Lausanne
T. +41 21 621 80 60 / 61 / 63
admin@artos-net.ch / www.artos-net.ch

LE DROIT SUISSE

POUR LE SPECTACLE VIVANT

Mars 2018 / Lausanne

artos

association professionnelle

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce cours enseigne les bases légales applicables au spectacle vivant en droit suisse. Il permet d'identifier les éléments essentiels, de connaître les dispositions légales et de les appliquer au domaine des arts vivants. Cette formation est illustrée par de nombreux exemples pratiques permettant de comprendre les enjeux et les difficultés du droit. Elle est animée par des juristes et des professionnels des arts vivants aux compétences multiples et qui rendent cette matière dense accessible. Le cas concret d'un spectacle et de ses diverses étapes (création, production, exploitation) servira de « fil rouge » à tous les intervenants.

LES THEMES DEVELOPPES

- Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène ;
- Le droit d'auteur spécifique à la musique ;
- Le droit du travail et ses contrats ;
- L'engagement des travailleurs résidant à l'étranger ;
- Le contrat de cession et de coproduction ;
- L'impôt à la source.

LE PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse principalement aux directeurs, responsables, artistes, administrateurs de compagnie qui proviennent du théâtre, de la danse, de festivals et/ou de toute structure culturelle des arts vivants. Le cours est destiné aux professionnels désirant acquérir ou consolider leurs connaissances dans ces différents domaines.

LES INTERVENANTS

(Par ordre d'apparition dans la formation)

- Sandra Gerber Bugmann, responsable du service juridique, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- Magali Meylan, collaboratrice du département scène, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- Nadia Demont, collaboratrice du département clientèle, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- Nicolas Pont, responsable du service juridique, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- Nicolas Marthe, avocat, spécialiste en droit du travail, Etude de Me Nicolas Marthe
- Patrick Mangold, avocat, spécialiste en droit du travail et expériences dans les arts vivants
- Réjane Chassot, avocate et co-fondatrice de Highlaw Production
- Florence Crettol, administratrice du TKM - Théâtre Kléber-Méleau
- Fabrice Bernard, fondateur Headstrong Music, administrateur du Théâtre de l'Octogone

☉ Jeudi 8 mars 2018

Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène (a.m)

Sandra Gerber Bugmann et Magali Meylan
Présentation du cas pratique commun.
Principes généraux du droit d'auteur, gestion collective du droit de représentation, autorisation de représentation et contrats, paiement des droits d'auteur.

Le droit d'auteur spécifique à la musique (p.m)

Nadia Demont et Nicolas Pont
Aperçu théorique du droit d'auteur et mise en pratique par l'exemple commun.

☉ Lundi 12 mars 2018

Le droit du travail et ses contrats

Nicolas Marthe et Patrick Mangold
Droits et obligations de l'employeur, du travailleur et fin des rapports de travail.
L'engagement des travailleurs résidant à l'étranger.

☉ Mercredi 14 mars 2018

Le contrat de cession et de coproduction (a.m)

Réjane Chassot et Florence Crettol
Pertinence de l'utilisation d'un contrat du point de vue juridique et pratique, analyse d'un contrat de cession et d'un contrat de coproduction, commentés à l'aide du cas pratique commun.

L'impôt à la source (p.m)

Fabrice Bernard
Obligations de l'employeur, des personnes concernées, de la prestation imposable ainsi que du calcul de l'impôt. Les spécificités du Canton de Vaud sont abordées et celles des autres cantons également évoquées.